



APRES LES COURSES

LA RECONVERSION DES CHEVAUX DE COURSE

Les sociétés de Courses prennent au sérieux le devenir des chevaux qui quittent la compétition, conscientes que leur responsabilité vis-à-vis des chevaux s'étend aussi à leur vie après les courses.

De leur côté, les socio-professionnels, qui se sont toujours efforcés de replacer les chevaux dont ils doivent se séparer, sont de plus en plus conscients de l'intérêt de passer par des structures spécialisées pour leur offrir les meilleures chances de succès dans leur nouvelle vie ainsi qu'une protection administrative optimale.

QUELS SONT LES CHEVAUX DE COURSE CONCERNES PAR LA RECONVERSION ?

Il existe 3 types de chevaux qui peuvent être amenés à abandonner leur carrière en course et nécessiter une reconversion vers de nouvelles activités :

- Jeunes chevaux ne présentant pas les qualités requises pour réussir en course ;
- Chevaux développant au cours de leur carrière un problème de santé (fragilité, blessure) non compatible avec la poursuite de la compétition en courses ;
- Chevaux atteignant la limite d'âge pour la participation en course (11 ans au Trot).

Par ailleurs, quel qu'ait pu être leur parcours, en course ou dans d'autres sports, la question de la retraite se pose lorsque ces chevaux atteignent un âge avancé les empêchant de poursuivre leurs précédentes activités.

LA SECONDE CARRIERE SPORTIVE DES CHEVAUX

Les chevaux qui quittent les courses faute de résultats, en raison d'un problème de santé léger ou réversible ou parce qu'ils sont touchés par la limite d'âge peuvent se révéler très performants dans d'autres activités sportives. En effet, il s'agit d'athlètes encore jeunes, dotés de grandes aptitudes physiques et, souvent, de réelles capacités d'apprentissage. Les possibilités sont donc nombreuses, principalement dans l'équitation de loisir, mais également en compétition dans toutes les disciplines équestres (CCE, CSO, dressage, horse-ball,) ou en polo...

Toutefois, pour entamer cette seconde carrière, le cheval de course doit être accompagné :

- Une période préalable de soins et de convalescence est nécessaire pour les chevaux qui quittent les courses à la suite d'une blessure ou d'un autre problème de santé.
- Le cheval étant un animal d'habitudes, il doit ensuite s'adapter à son futur mode de vie et acquérir de nouvelles compétences :
 - A l'entraînement et en compétition, les chevaux de course développent des aptitudes très spécifiques, en accord avec la nature de l'effort qui leur est demandé. Ils sont en revanche peu soumis à des sollicitations considérées comme élémentaires pour un cheval de loisir ou de sport. Ils doivent donc acquérir de nouvelles habitudes dans le cadre d'un programme « sur mesure » adapté à leurs spécificités et à la nouvelle carrière à laquelle on les destine.
 - Parallèlement, le cheval doit passer d'un rythme d'entraînement et d'un régime adaptés à un athlète de haut niveau à ceux d'un cheval le plus souvent destiné à un cavalier amateur.
 - Effectué par des personnes expérimentées au sein de structures spécialisées dans la reconversion, ce travail de transition, d'une durée variable selon l'âge, le tempérament et le vécu de chaque cheval, est essentiel au succès du cheval de course dans sa nouvelle activité.

De nombreux chevaux de course ont réalisé des performances remarquables dans leur nouvelle carrière :

- Pour les pur-sang :
 - Wont Wait, pur-sang hongre né et élevé pour courir, avait réalisé des performances décevantes en course. Son ancien propriétaire et entraîneur Yannick Fouin l'a confié pour sa reconversion à Clara Loiseau. Qualifié

pour la finale des Jeunes Chevaux en Concours Complet à 5 ans et 6 ans, il évoluera au cours des années pour atteindre le plus haut niveau de la discipline. En 2018, il termina notamment 3ème du CCI 4* de Pau.

- Cadeau du Roi, pur-sang né en Normandie, a fait des débuts peu prometteurs à l'entraînement et n'a jamais couru en course. Cela ne l'a pas empêché de prendre part, associé au cavalier de concours complet Cédric Lyard (vice-champion du monde en 2002 et champion olympique par équipe en 2004) à 2 épreuves « 5 étoiles », Burghley et Badminton, ainsi qu'aux championnats du monde en 2014 (équipe et individuel). Il a évolué ensuite avec la fille de Cédric Lyard, Elora, avec laquelle il a notamment terminé 3ème par équipe du championnat d'Europe junior en 2019. Il est à la retraite depuis fin 2020.
 - Kasbah Bliss, ancien champion de plat et d'obstacle, s'illustre désormais en dressage pur, une discipline réclamant pourtant des aptitudes à l'opposé de celles acquises dans sa formation d'origine.
 - Tuckerstown, Champion d'Europe 2013 et 2014 en polocrosse, a participé aux coupes de France 2019 et 2020 de cette discipline ;
 - Notons également que 99% des chevaux évoluant en compétition de horseball sont des pur-sang. Cela représente début 2021 approximativement 175 chevaux sur les 4 circuits catégories Pro Elite, Pro, Pro Elite Féminine, Pro Féminine. Par ailleurs, les meilleurs joueurs de polo du circuit français, à l'instar de Briec Rigaux ou Adrien Le Gallo, ont tous des pur-sang dans leurs effectifs
- Concernant les trotteurs français, on peut citer :
 - Pomme du Sapin : gagnante du championnat de France de Trec en amateur 4 en 2019 ;
 - Briac de Carel : évolue en Pro 2 CSO sur des épreuves 130 à 135 cm ;
 - Uvilla Blue : Amateur Elite et Internationaux & et 2* CCE ;
 - Roi d'Ancoeur : dressage, club 2 à club Elite ayant pour objectif de participer aux championnats de France.

A côté de ces champions, qui illustrent la grande polyvalence des chevaux de race pur-sang, trotteur français ou AQPS, de nombreux chevaux évoluent à des niveaux plus modestes mais répondant parfaitement aux attentes de leurs nouveaux propriétaires :

- 8090 de ces chevaux ont pris part à des compétitions FFE en 2019 (soit 4469 Pur-sang, 2969 trotteurs et 652 AQPS);
 - Ce nombre a cru de 42% en 10 ans (multiplié par 40 pour les AQPS ; +52% pour les Pur-sang et +9% pour les trotteurs).

- A noter : le pur-sang et le trotteur entrent dans les origines de la plupart des chevaux de sport français, à l'image de Jappeloup qui a un père trotteur et une mère pur-sang ou de Galoubet A qui avait du trotteur français dans son pedigree.
- Beaucoup sont simplement utilisés en équitation de loisir ou en club par des débutants.

La centaine de chevaux utilisés par l'AFASEC dans les écuries d'application de ses 5 campus de formation aux métiers des courses sont d'anciens chevaux de course. Certains anciens chevaux de course sont désormais également utilisés en équithérapie.

LA RETRAITE DES CHEVAUX DE COURSES

Lorsqu'ils abandonnent leur carrière en course, certains chevaux n'ont pas les capacités physiques ou comportementales pour se lancer dans une nouvelle carrière sportive.

Par ailleurs, si les étalons et les poulinières peuvent se reproduire jusqu'à 25 ans ou plus, les naissances sont rares au-delà de 20 ans en raison d'une baisse de la fécondité des juments et d'un risque plus élevé de complication à la naissance notamment.

Les chevaux peuvent alors devenir de bons chevaux de compagnie. D'ailleurs de nombreux socio-professionnels, très attachés à un cheval avec lequel ils ont noué des liens particuliers au cours de sa carrière en course ou à l'élevage, décident de le garder quand celle-ci se termine. A l'image du champion Cirrus des Aigles qui, après avoir remporté de nombreux Groupes 1 à travers le monde, est aujourd'hui retraité chez son entraîneur Corine Barande Barbe à Gouvieux

Il existe également des structures qui se spécialisent dans l'accueil et l'hébergement des chevaux âgés.

LES PROCEDURES ADMINISTRATIVES

Dans tous les cas, lorsqu'un cheval quitte les courses, des démarches administratives doivent être mises en œuvre pour :

- Sortir le cheval du registre des chevaux à l'entraînement ;
- Officialiser le transfert de propriété au niveau du SIRE.

FOCUS SUR LES PARTENARIATS DE FRANCE GALOP

Dès 2007, France Galop a signé un partenariat avec la Ligue Française pour la Protection du Cheval pour l'hébergement de chevaux de courses à la retraite. En 2020, France Galop a versé 137 000€ à cette association.

Par ailleurs, France Galop a renouvelé le 9 février 2021 son soutien à l'association Au-Delà Des Pistes à travers la signature d'une nouvelle convention annuelle de partenariat. La première avait été établie le 30 avril 2019.

Au-delà des Pistes est une association créée en 2016 par des éleveurs et des propriétaires de chevaux de courses avec 3 objectifs :

- Sensibiliser les professionnels des courses de galop à la reconversion des pur-sang vers une seconde carrière ; Au-Delà Des Pistes intervient notamment à l'occasion des stages d'obtention de la licence d'entraîneur public afin de sensibiliser les futurs entraîneurs à la reconversion et à la prise en charge de leurs pensionnaires ;
- Promouvoir la polyvalence des galopeurs reconvertis auprès des cavaliers de sports équestres afin d'encourager la demande pour ces chevaux, réputés difficiles ;
- Constituer et contrôler un réseau national d'établissements agréés pour effectuer la reconversion des chevaux de course conformément à des critères de qualité et de traçabilité définis par l'association et FG. Ce réseau comptait 22 structures début 2021.

La grande majorité de l'effort de France Galop est destinée à venir en aide aux chevaux dont la reconversion intervient après une période de convalescence plus ou moins longue. L'aide financière de France Galop est versée, sur justificatifs via ADDP, aux structures qui accueillent ces chevaux pour les aider à subvenir à leurs besoins pendant la période de convalescence. France Galop soutient également financièrement le fonctionnement de ce réseau de structures de reconversion (sélection, suivi et accompagnement des structures) et prend en charge une partie des démarches pour assurer la protection administrative (sortie définitive de l'entraînement, interdiction d'abattage et de consommation humaine) et la traçabilité des chevaux réformés.

En 2020, France Galop a ainsi versé 135 000 € sous forme de dons à Au-delà des Pistes. L'association a également reçu le soutien d'acteurs des courses pour une valeur de 148 000€ à travers des dons et des opérations de levée de fonds. Elle a accompagné 234 chevaux en 2020 et environ 600 chevaux depuis le début de ses activités opérationnelles, fin 2017.

Chacun peut participer à la reconversion des chevaux de course par un don à Au-delà des Pistes : <https://www.helloasso.com/associations/au-dela-des-pistes/adhesions/adhesion-a-l-association-au-dela-des-pistes-2021>

AU TROT :

De nombreux contacts ont été pris avec des associations œuvrant pour la reconversion des trotteurs, l'objectif du Trot étant de mettre en place un partenariat en 2021.